

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

CANTON D'EPINAY SOUS SENART

MAIRIE DE QUINCY-SOUS-SENART

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DE SERVICES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 6 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois le six mars à dix-huit heures, le Syndicat Intercommunal de Mutualisation de Services, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Boussy-Saint-Antoine,

OBJET : N° 3

Budget primitif 2023

date de convocation :
28 février 2023

date d'affichage :
28 février 2023

Nombre de délégués
en exercice : 8

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Etaient présents les délégués ci-après :

BOUSSY-SAINT-ANTOINE

MEMBRES TITULAIRES

M. Romain COLAS, maire
Mme Christine COTTE, 1^{ère} adjointe au maire
M. Sébastien CEAUX, 4^{ème} adjoint au maire
Mme Meriem RAFRAFI, 5^{ème} adjointe au maire

QUINCY-SOUS-SENART

MEMBRES TITULAIRES

Mme Christine GARNIER, maire
Mme Danielle COUVREUX, 8^{ème} adjoint au maire
M. Fabien FOURNIER, conseiller municipal
M. Jacky GERARD, 5^{ème} adjoint au maire

Secrétaire de séance : Mme Christine COTTE

Objet n°3 : Budget primitif 2023

Le Comité Syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le débat d'orientations budgétaires du Comité Syndical du SIMS en date du 9 janvier 2023,

VU l'article 107 de la loi NOTRe qui stipule qu'une note de présentation retraçant les informations financières essentielles doit être jointe à la délibération,

CONSIDERANT l'obligation et la nécessité d'adopter le budget primitif 2023,

APRES s'être fait présenter le projet du budget primitif 2023 par chapitre,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif du SIMS – Exercice 2023 équilibré en dépenses et en recettes et joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Présidente


Christine GARNIER



Le secrétaire de séance


Christine COTTE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

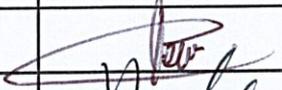
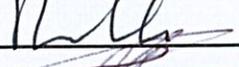
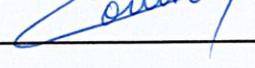
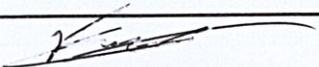
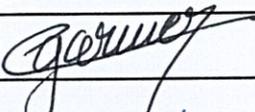
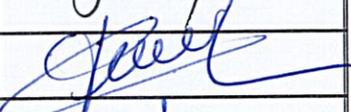
Accusé de réception en préfecture 091-259102549-20230306-DEL-3-03-23-11	IV
Date de télétransmission : 15/03/2023	
Date de réception préfecture : 15/03/2023	D2

Nombre de membres en exercice : 8
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 8
VOTES :
 Pour : 8
 Contre :
 Abstentions :

Date de convocation : 15/02/2023

Présenté par Mme La Présidente Christine Garnier (1),
 A Boussy-Saint-Antoine, le 06/03/2023
 Mme La Présidente Christine Garnier,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Boussy-Saint-Antoine, le 06/03/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BOIVERT Florian, suppléant	
CEAUX Sébastien	
COLAS Romain	
COTTE Christine	
COUVREUX Danielle	
CRISEO Florian, suppléant	
DESIRLISTE Hervé, suppléant	
FOURNIER Fabien	
GARNIER Christine	
GAROU Acacia, suppléante	
GERARD Jacky	
RAFRAFI Meriem	

Certifié exécutoire par Mme La Présidente Christine Garnier (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/03/2023, et de la publication le 15/03/2023

A Quincy-sous-Sénart, le 15/03/2023

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité Syndical .
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



La présidente

Christine GARNIER

COMPTE DE GESTION 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET PRIMITIF 2023

NOTE COMMUNE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Comité Syndical du 6 mars 2023

1. COMPTE DE GESTION 2022

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Comité Syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion du Syndicat Intercommunal de Mutualisation de Services (SIMS) pour l'exercice 2022 doit faire l'objet d'une approbation de la part de l'assemblée délibérante. Son vote intervient avant celui du compte administratif qui, par principe, doit être adopté à l'identique.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif de l'exercice N doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1. En vertu de l'article L 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable.

L'examen du compte administratif est un moment privilégié pour le Comité Syndical, qui permet d'apprécier d'une part la qualité des budgets primitifs et des décisions modificatives correspondants et, d'autre part, la qualité de la gestion du syndicat.

C'est ainsi que le compte administratif, par comparaison avec les prévisions budgétaires, mettra clairement en évidence ses qualités : dépenses bien prévues ou sous-évaluées, recettes bien estimées ou surévaluées, avec comme résultante soit un excédent, soit un déficit.

Le compte administratif permettra aussi de juger de l'activité des services à travers principalement le taux de réalisation des dépenses d'investissement, de cibler le coût de tel ou tel service, etc.

L'examen du compte administratif n'est donc pas qu'un exercice purement formel, il recèle au contraire nombre d'enseignements sur la qualité de la gestion du syndicat.

C'est bien pour cette raison que le président est amené, à cette occasion, à commenter le compte administratif qui n'est en fait que la traduction comptable de l'action de l'exécutif du SIMS.

Résultat de clôture :

Accusé de réception en préfecture
091-259102549-20230306-DEL-3-03-23-DE
Date de télétransmission : 15/03/2023
Date de réception préfecture : 15/03/2023

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes		
Prévisions budgétaires totales	630 387,79	1 544 074,27
Recettes nettes	188 317,48	1 156 018,01
Dépenses		
Prévisions budgétaires totales	630 387,79	1 544 074,27
Dépenses nettes	83 387,61	1 138 432,67
Résultat de l'exercice	104 929,87	17 585,34

	Résultat de clôture 2021	Résultat exercice 2022	Restes à réaliser 2022 à reporter en 2023	Résultat cumulé	Part affectée à l'investissement 2023 = résultat cumulé de l'investissement N	Solde d'exécution 2022 reporté en 2023
Investissement	89 595,93	104 929,87	-14 070,24	180 455,56		194 525,80
Fonctionnement	234 531,44	17 585,34		252 116,78	0,00	252 116,78

Restes à réaliser 2022	
dépenses	14 070,24
recettes	0,00
	- 14 070,24

Il est proposé au Comité Syndical de :

- Reporter le solde d'exécution d'investissement à la ligne 001 (recettes d'investissement) au budget 2023 pour un montant de 194 525,80 € (= résultat de clôture 2021 + résultat exercice 2022)
- Reporter le solde de l'excédent de fonctionnement à la ligne 002 (recettes de fonctionnement) au budget 2023 pour un montant de 252 116,78 €.

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes 2022 sont principalement issues :

- du produit fiscalisé appelé pour Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart reparti au nombre d'habitants :
 - Contribution fiscalisée Quincy-sous-Sénart (9 473 habitants) : 420 398,00 € prévus au budget primitif 2022
 - Contribution fiscalisée Boussy-Saint-Antoine (8 058 habitants) : 357 602,00 € prévus au budget primitif 2022

- des contributions budgétaires de Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart : 295 858,22 €
- de la redevance due par la société EFFIA : 26 411 €

B. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

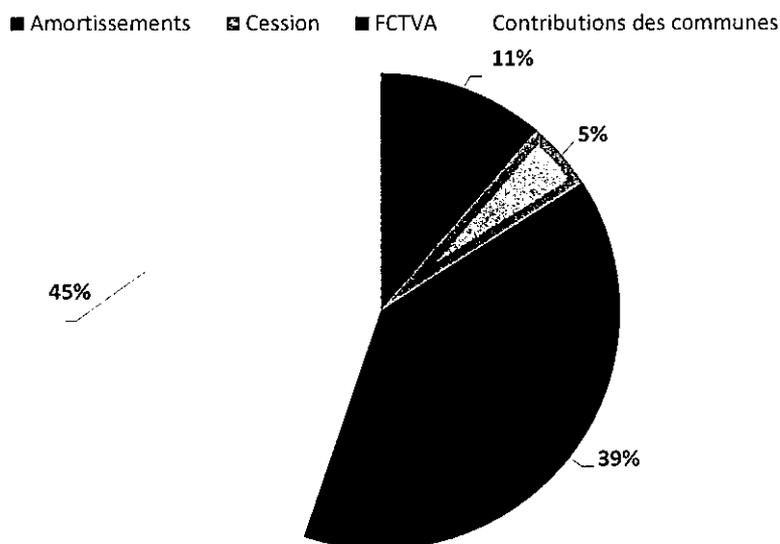
Le montant total des dépenses de fonctionnement qui sera constaté au compte administratif 2022 s'établit à 1 138 432,67€ contre 1 544 074,27 € inscrits au budget primitif 2022. Ces dépenses concernent principalement les marchés de nettoyage, les frais de personnel et les frais de fonctionnement des moyens humains et matériels mis en commun ou mutualisés (RH, urbanisme, ASVP...).

C. Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement réalisées sur l'exercice 2022, dont le total s'élève à 188 317,48 € comprennent :

- Les contributions de Boussy-Saint-Antoine, Quincy-sous-Sénart pour le remboursement d'emprunts : 80 708,20 €
- Le FCTVA : 78 780,11 €
- Les amortissements : 20 329,17 €
- Le produit des cessions des véhicules de service (Renault Kangoo et Zoe) : 8 500 €

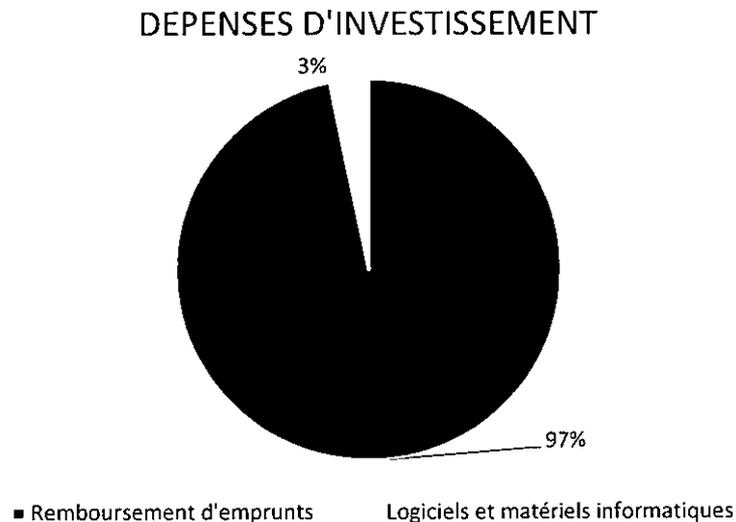
RECETTES D'INVESTISSEMENT



D. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2022 s'élèvent à 83 387,61 €.

En dehors du remboursement du capital de la dette pour un montant de 80 708,19 €, elles ont concerné l'achat de logiciels et de matériels informatiques.



L'ensemble des données détaillées des comptes administratifs 2021 et 2022 est repris dans les annexes.

3. BUDGET PRIMITIF 2023

Le SIMS entend poursuivre sa gestion rigoureuse afin de ne pas peser davantage sur les ménages.

Le budget 2023 de fonctionnement s'équilibre à 1 365 732,31 € contre 1 544 074,27 € inscrits en 2022 et le budget d'investissement à 715 550,85 € contre 630 387,79 € en 2022.

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des contributions des villes de Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart, soit budgétaires, soit fiscalisées.

Les contributions budgétaires des deux villes s'élèveront à 96 111,24 €.

Le montant appelé des contributions fiscalisées s'élèvera à 867 136,96 €. Ces contributions sont calculées en fonction :

- du résultat de l'exercice 2022 réparti par rapport au nombre d'habitants de la même année
- de la répartition des contrat de ménages entre les communes membres
- de la répartition des dépenses de fonctionnement (hors ménages) par rapport au nombre d'habitants de l'année 2023 de chaque commune membre

- Boussy-Saint-Antoine : 8 057 habitants
- Quincy-sous-Sénart : 9 522 habitants

Ville	2022	2023
Boussy-Saint-Antoine	357 602 €	379 906 €
Quincy-sous-Sénart	420 398 €	487 231 €
TOTAL	778 000 €	867 137 €

B. Les dépenses de fonctionnement

Il est prévu une baisse liée à la diminution des charges de personnel (départs non remplacés au sein du SIMS de la Responsable des marchés publics, de la Responsable des ressources humaines, ainsi que de la mutation des agents ASVP auprès de la commune de Boussy-Saint-Antoine).

Recettes et dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLES	CREDIT 2022	BP 2023
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 544 074,27 €	1 365 732,31 €
002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	234 531,44 €	252 116,78 €
042	Transferts entre sections	177 195,93 €	206 516,95 €
73	Impôts et taxes	778 000,00 €	867 136,96 €
74	Dotations, Subventions	306 046,90 €	- €
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00 €	25 000,00 €
76	Produits financiers	14 800,00 €	14 961,62 €
77	Produits exceptionnels	8 500,00 €	- €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 544 074,27 €	1 365 732,31 €
11	Charges à caractère général	621 548,10 €	619 580,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	690 000,00 €	500 000,00 €
022	Dépenses imprévues	2 513,25 €	2 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	207 195,93 €	223 316,95 €
65	Autres charges de gestion courante	6 910,00 €	4 010,00 €
66	Charges financières	14 906,99 €	15 325,36 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €

C. Les recettes d'investissement

Le remboursement de la dette par les communes de Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart s'élève à 81 149,62 €.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à 194 525,80 €.

D. Les dépenses d'investissement

En dehors du remboursement du capital de la dette d'un montant de 81 149,62 €, les autres dépenses concerneront principalement :

- les travaux de voirie prévus dans l'opération n°7
- le renouvellement du patrimoine su S.I.M.S.

Recettes et dépenses d'investissement

CHAPITRE	LIBELLES	CREDIT 2022	BP 2023
RECETTES D'INVESTISSEMENT		630 387,39 €	715 550,85 €
001	Excédent antérieur reporté d'investissement	89 595,93 €	194 525,80 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	400,00 €	8 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	207 195,53 €	223 316,95 €
041	Opérations patrimoniales	177 195,93 €	206 516,95 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	76 000,00 €	2 041,53 €
27	Autres immobilisations financières	80 800,00 €	81 149,62 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		630 387,79 €	715 550,85 €
040	transfert entre sections	177 195,93 €	206 516,95 €
041	Opérations patrimoniales	177 195,93 €	206 516,95 €
16	Emprunts et dettes assimilées	80 800,00 €	82 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	1 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	13 000,00 €	13 000,00 €
45	Opérations d'investissement pour le compte de t	177 195,93 €	206 516,95 €

L'ensemble des données détaillées du budget primitif 2023 et des crédits 2022 est repris dans les annexes.

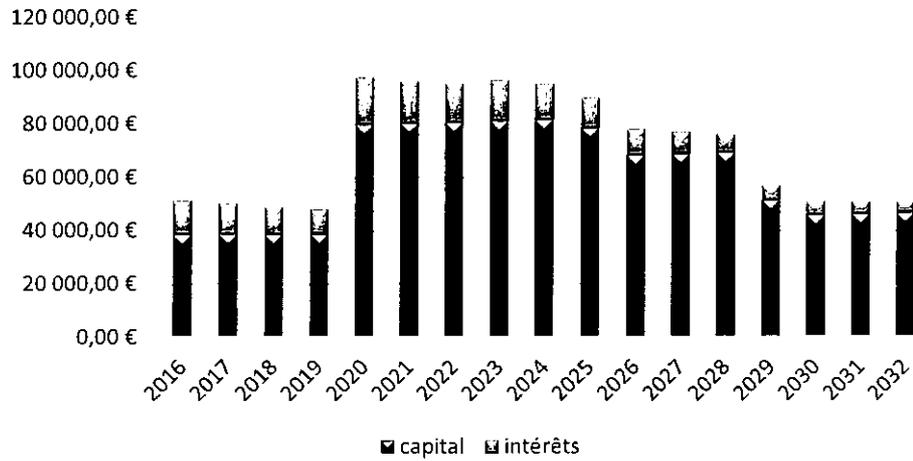
4. ETAT DE LA DETTE

- 1 emprunt au Crédit Agricole
 - 911 000 € au taux de 1,05 % sur 20 ans se terminant en novembre 2032
- 2 emprunts à la Caisse d'Epargne :
 - 212 000 € au taux fixe de 3,22 % sur 15 ans se terminant en août 2025
 - 368 000 € au taux indexé sur le taux Livret A remboursable sur 15 ans se terminant en janvier 2029

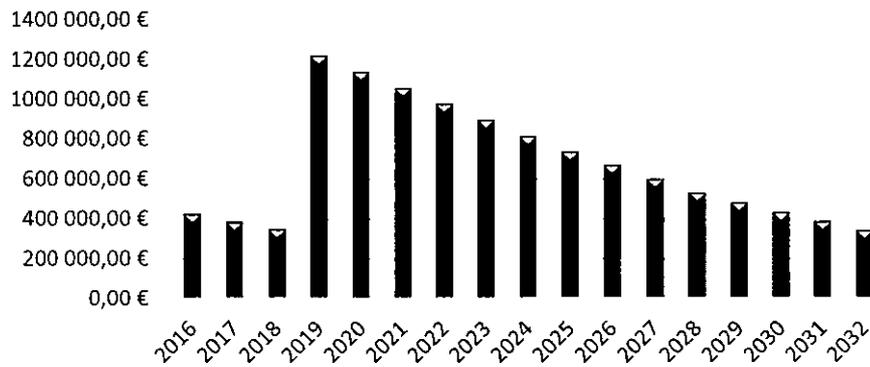
Suite à la hausse du taux du livret A, une décision modificative sera soumise au vote en milieu d'année afin de réajuster les contributions budgétaires des communes membres.

La dette du SIMS s'élèvera au 31 décembre 2023 à 897 232,01 € contre 978 381,62 € au 31 décembre 2022.

Remboursement des annuités



Extinction de la dette (évolution du capital des emprunts restant dû)



ANNEXES

Recettes de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
091-259102549-20230306-DEL-3-03-23-DE
Date de télétransmission : 15/03/2023
Date de réception préfecture : 15/03/2023

Chapitre	Chapitre - Libellé	CA 2021	CREDITS 2022	CA 2022	BP 2023
002	Excédent antérieur reporté		234 531,44 €		252 116,78 €
002	Excédent de fct reporté N-1		234 531,44 €		252 116,78 €
13	ATTENUATION DE CHARGES			700,00 €	
6459	Remboursements sur charges de			700,00 €	
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	38 267,40 €	177 195,93 €		206 516,95 €
7768	Neutr amort subv équipt versée	38 267,40 €	177 195,93 €		206 516,95 €
70	PRODUITS DES SERVICES	2 307,92 €			
70848	aux autres organismes	2 307,92 €			
73	IMPOTS ET TAXES	788 441,00 €	778 000,00 €	781 510,00 €	867 136,96 €
73111	Taxes foncières et habitation	779 064,00 €	778 000,00 €	779 665,00 €	867 136,96 €
7318	Autres impôts locaux ou assimi	9 377,00 €		1 845,00 €	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	328 931,28 €	306 046,90 €	298 325,90 €	
74718	Autres			4 800,00 €	
74741	Communes membres du gfp	303 727,28 €			
74748	Autres communes		280 896,90 €	280 896,90 €	
7478	Autres organismes	25 150,00 €	25 150,00 €	12 575,00 €	
74834	État - Compensation au titre d	54,00 €		54,00 €	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	25 907,10 €	25 000,00 €	26 412,57 €	25 000,00 €
757	Redev. versées par les fermier	25 907,00 €	25 000,00 €	26 411,00 €	25 000,00 €
7588	Produits divers de gestion	0,10 €		1,57 €	
76	PRODUITS FINANCIERS		14 800,00 €	14 663,86 €	14 961,62 €
76238	Remboursement d'intérêts d'emp.		14 800,00 €	14 663,86 €	14 961,62 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 042,00 €	8 500,00 €	34 405,68 €	
7718	Autres produits exceptionnels	16 811,36 €		22 196,92 €	
773	Mandats annulés	221,09 €		1 199,25 €	
775	Produits des cessions		8 500,00 €	8 500,00 €	
7788	Produits exceptionnels divers	16 009,55 €		2 509,51 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 216 896,70 €	1 544 074,27 €	1 156 018,01 €	1 365 732,31 €

Dépenses de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
091-259102549-20230306-DEL-3-03-23-DE
Date de télétransmission : 15/03/2023
Date de réception préfecture : 15/03/2023

Chapitre	Chapitre - Libellé	CA 2021	CREDITS 2022	CA 2022	BP 2023
011	CHARGES GENERALES	551 862,11 €	621 548,10 €	557 994,22 €	619 580,00 €
60611	Eau et assainissement	536,98 €	1 000,00 €	1 700,24 €	2 000,00 €
60612	Énergie - Électricité	8 601,47 €	10 000,00 €	7 172,03 €	10 000,00 €
60622	Carburants	2 500,00 €	3 000,00 €	619,04 €	
60628	Autres fournitures non stockée	1 893,60 €	1 000,00 €	161,87 €	1 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	17 371,76 €	18 000,00 €	16 559,29 €	24 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipemen	533,63 €	1 000,00 €		1 000,00 €
60636	Vêtements de travail	3 392,30 €	4 000,00 €	2 800,48 €	
6064	Fournitures administratives			1 394,69 €	3 000,00 €
611	Contrats de prestations	1 247,04 €	6 700,00 €	954,72 €	1 500,00 €
6132	Locations immobilières	4 912,96 €	4 600,00 €	4 556,28 €	1 200,00 €
6135	Locations mobilières	382,65 €	750,00 €	708,00 €	180,00 €
614	Charges locatives	1 797,67 €	1 800,00 €	2 073,49 €	500,00 €
61521	Terrains	88 950,05 €	90 000,00 €	86 319,50 €	90 000,00 €
615231	Voiries	1 896,00 €	3 000,00 €	1 718,82 €	3 000,00 €
61551	Matériel roulant	1 413,98 €	3 000,00 €	1 855,53 €	
61558	Autres biens mobiliers	2 240,88 €	3 000,00 €		
6156	Maintenance	14 583,32 €	17 000,00 €	14 160,81 €	12 000,00 €
6161	Multirisques	13 190,96 €	15 000,00 €	10 309,85 €	11 000,00 €
6168	Autres	12 708,14 €	13 000,00 €	11 309,78 €	15 500,00 €
617	Etudes et recherches		20 000,00 €	28 740,00 €	11 800,00 €
6184	Versements à des organismes de		3 000,00 €	1 360,01 €	3 000,00 €
6188	Autres frais divers	29,90 €			
6231	Annonces et insertions	2 160,00 €		864,00 €	2 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés			788,92 €	1 000,00 €
6238	Divers	86,40 €			
6251	Voyages et déplacements	26,65 €	1 000,00 €	249,34 €	1 000,00 €
6256	Missions	7,00 €	500,00 €	18,50 €	500,00 €
6262	Frais de télécommunications	485,80 €	1 000,00 €	470,46 €	1 000,00 €
627	Services bancaires		1 000,00 €		1 000,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	370 912,96 €	399 198,10 €	359 028,57 €	422 400,00 €
62878	A d'autres organismes			2 100,00 €	

012	CHARGES DE PERSONNEL	620 723,13 €	690 000,00 €	535 284,14 €	500 000,00 €
6331	Versement de transport	6 001,12 €	6 500,00 €	5 166,34 €	4 800,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	298,52 €	500,00 €	257,17 €	300,00 €
6336	Cotisations au centre national	4 896,36 €	5 000,00 €	4 292,30 €	4 000,00 €
6338	Autres impôts, taxes et versem	895,59 €	1 000,00 €	771,12 €	700,00 €
64111	Rémunération principale	236 111,68 €	230 000,00 €	201 929,81 €	189 000,00 €
64112	NBI, supplément familial de tr	14 738,74 €	16 000,00 €	13 389,99 €	13 000,00 €
64114	Titulaire - prime inflation			300,00 €	
64118	Autres indemnités.	110 054,51 €	120 000,00 €	81 744,33 €	76 000,00 €
64131	Rémunérations	56 512,35 €	90 000,00 €	50 641,00 €	47 500,00 €
64134	Contractuel - prime inflation			200,00 €	
64138	Autres indemnités	2 289,09 €	8 000,00 €	2 214,20 €	2 100,00 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	54 145,17 €	60 000,00 €	46 976,28 €	44 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de ret	79 324,37 €	90 000,00 €	67 586,16 €	63 000,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 364,18 €	5 000,00 €	2 132,55 €	2 000,00 €
6474	Versements aux autres oeuvres	2 756,00 €	3 000,00 €	2 756,00 €	2 600,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 497,00 €	2 000,00 €	1 012,00 €	1 000,00 €
6488	Autres charges	48 838,45 €	53 000,00 €	53 914,89 €	50 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES		2 513,25 €		2 500,00 €
022	Dépenses imprévues		2 513,25 €		2 500,00 €
023	VIREMENT A LA SECT. D'INV.				
023	Virement de la section de fct				
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	54 238,04 €	207 195,93 €	28 829,17 €	223 316,95 €
675	Valeurs comptables des immo.		4 069,20 €	4 069,20 €	
6761	Différence sur réalisation		4 430,80 €	4 430,80 €	
6811	Dotations aux amortissements d	54 238,04 €	198 695,93 €	20 329,17 €	223 316,95 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	3 194,16 €	6 910,00 €	1 732,01 €	4 010,00 €
6574	Subventions de fonctionnement	1 140,00 €	1 400,00 €		2 000,00 €
658822	Aides	2 052,00 €	2 500,00 €	1 731,00 €	2 000,00 €
65888	Autres	2,16 €	3 010,00 €	1,01 €	10,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	15 493,73 €	14 906,99 €	14 593,13 €	15 325,36 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 727,28 €	14 800,00 €	14 663,86 €	14 961,62 €
66112	Intérêts - Rattachement des IC	- 233,55 €	- 243,01 €	- 70,73 €	13,74 €
6615	Intérêts des comptes courants		350,00 €		350,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 000,00 €		1 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles		1 000,00 €		1 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 245 511,17 €	1 544 074,27 €	1 138 432,67 €	1 365 732,31 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Chapitre - Libellé	CA 2021	CREDITS 2022	CA 2022	BP 2023
001	Excédent antérieur reporté		89 595,93 €		194 525,80 €
001	Solde d'exéc pos reporté N-1		89 595,93 €		194 525,80 €
021	VIREMENT DE SECTION FONCTION.				
021	Virement de la section de fct				
024	PRODUIT DES CESSIONS		- 400,00 €		8 000,00 €
024	Prds de cessions d'immos		- 400,00 €		8 000,00 €
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	54 238,04 €	207 195,93 €	28 829,17 €	223 316,95 €
192	Plus values sur cession		4 430,80 €	4 430,80 €	
2182	Matériel de transport		4 069,20 €	4 069,20 €	
28	Amortissements				16 800,00 €
28031	Frais d'études	432,00 €	500,00 €	432,00 €	
2804412	Bâtiments et installations	38 267,40 €	177 195,93 €		206 516,95 €
28051	Concessions et droits similaire	6 323,78 €	8 000,00 €	7 689,62 €	
28181	Installations générales, agenc	668,99 €	1 000,00 €	668,99 €	
28182	Matériel de transport	5 250,77 €	4 000,00 €	3 834,60 €	
28183	Matériel de bureau et matériel	2 295,17 €	6 000,00 €	5 852,27 €	
28184	Mobilier	999,93 €	1 000,00 €	862,88 €	
28188	Autres immobilisations corpore		1 000,00 €	988,81 €	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	38 267,40 €	177 195,93 €		206 516,95 €
45826	VOIRIE 2019	38 267,40 €			
45827	OPERATION 7 VOIRIE		177 195,93 €		206 516,95 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	89 408,37 €	76 000,00 €	78 780,11 €	2 041,53 €
10222	F.C.T.V.A.	89 408,37 €	76 000,00 €	78 780,11 €	2 041,53 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.	80 271,36 €	80 800,00 €	80 708,20 €	81 149,62 €
276348	Autres communes	80 271,36 €	80 800,00 €	80 708,20 €	81 149,62 €
4582	OPERATIONS D'INV. SOUS MANDAT				
45827	OPERATION 7 VOIRIE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		262 185,17 €	630 387,79 €	188 317,48 €	715 550,85 €

Dépenses d'investissement

Accusé de réception en préfecture
091-259102549-20230306-DEL-3-03-23-DE
Date de télétransmission : 15/03/2023
Date de réception préfecture : 15/03/2023

Chapitre	Chapitre - Libellé	CA 2021	CREDITS 2022	CA 2022	RAR 2022	BP 2023
001	Déficit antérieur reporté					
001	Solde d'exéc négat reporté N-1					
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	38 267,40 €	177 195,93 €			206 516,95 €
198	Neutral amort subv équipt vers	38 267,40 €	177 195,93 €			206 516,95 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	38 267,40 €	177 195,93 €			206 516,95 €
204412	Bâtiments et installations	38 267,40 €	177 195,93 €			206 516,95 €
16	EMPRUNTS ET DETTES	80 271,36 €	80 800,00 €	80 708,19 €		82 000,00 €
1641	Emprunts en euros	80 271,36 €	80 800,00 €	80 708,19 €		82 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 572,00 €	5 000,00 €	473,94 €		1 000,00 €
2031	Frais d'études		2 000,00 €			
2051	Concessions droits similaires	4 572,00 €	3 000,00 €	473,94 €		1 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 445,31 €	13 000,00 €	2 205,48 €		13 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel	10 141,20 €	5 000,00 €	2 205,48 €		5 000,00 €
2184	Mobilier	216,59 €	3 000,00 €			3 000,00 €
2188	Autres immobilisations corpore	2 087,52 €	5 000,00 €			5 000,00 €
4581	OPERATIONS D'INV. SOUS MANDAT		177 195,93 €		14 070,84 €	192 446,71 €
45817	OPERATION 7 VOIRIE		177 195,93 €		14 070,84 €	192 446,71 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		173 823,47 €	630 387,79 €	83 387,61 €	14 070,84 €	701 480,61 €